

Ecrit par le 18 mai 2026

Préfecture du Gard : Frédéric Loiseau nommé au poste de secrétaire général



Par décret du Président de la République en date du 3 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 4 décembre 2020, Frédéric Loiseau, sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Albertville, est nommé secrétaire général de la [préfecture du Gard](#). Il succède à François Lalanne nommé préfet, chargé d'une mission pour le Gouvernement, sous l'autorité du préfet de la région Occitanie.

Ecrit par le 18 mai 2026

Gard : le préfet durcit les mesures contre la Covid-19



Le [préfet du Gard](#) vient d'annoncer de nouvelles mesures pour lutter contre la propagation de la Covid-19 dans son département. A compter de demain (ndlr : mercredi 23 septembre à 0h00) et jusqu'au mercredi 7 octobre 2020 minuit, le port du masque obligatoire dans l'ensemble des périmètres des communes de Nîmes, Alès et Bagnols-sur-Cèze, de 6 heures à minuit.

Par ailleurs, ces mesures prévoient aussi :

- Limitation des horaires d'ouverture des débits de boissons, restaurants et commerces alimentaires de l'ensemble du département, de 6 heures à minuit ;
- Interdiction de consommations partagées entre plusieurs clients (planches, snacking, cocktails partagés, chichas...) dans tous les débits de boissons, restaurants et commerces alimentaires

Ecrit par le 18 mai 2026

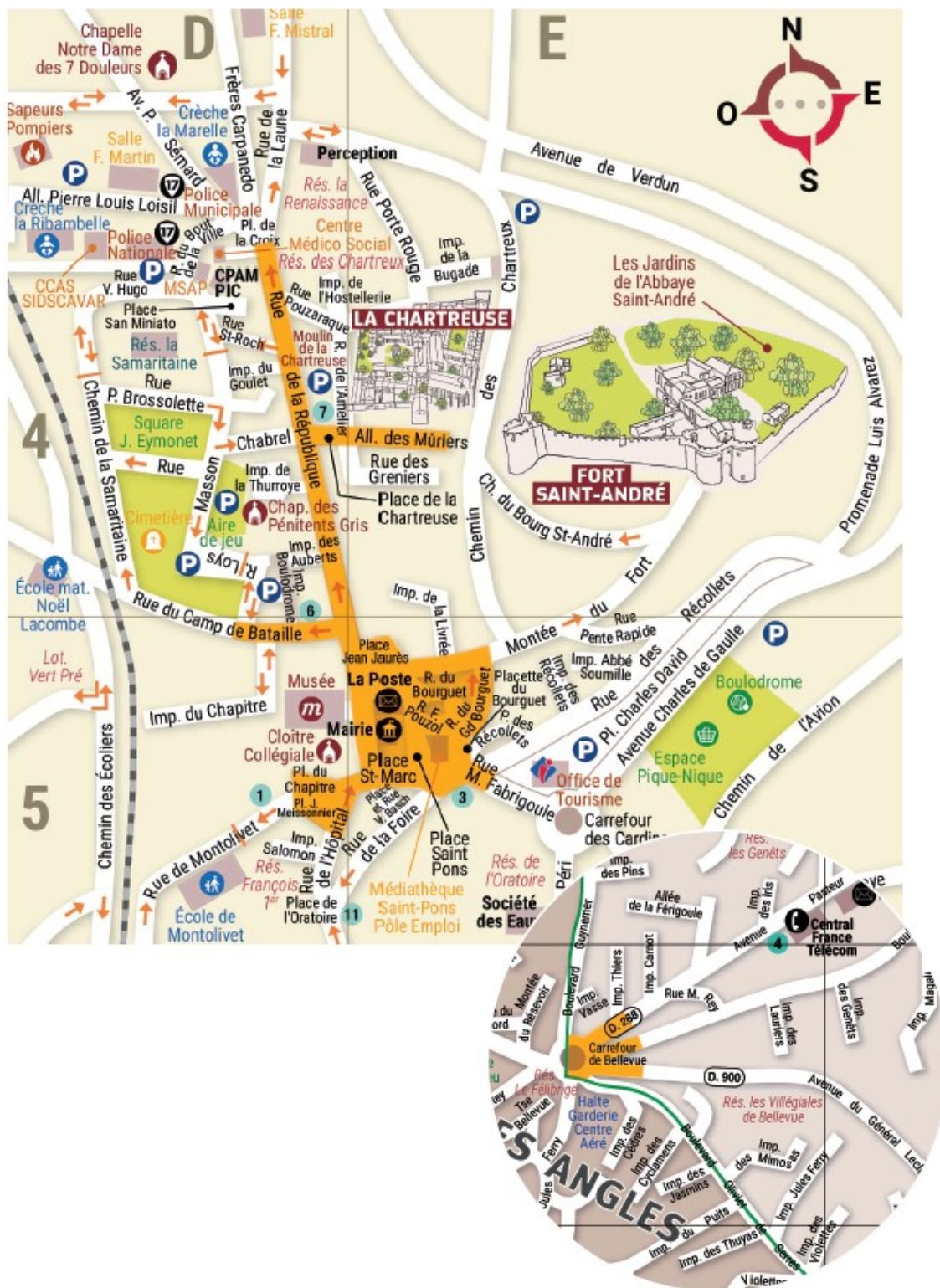
sur l'ensemble du département;

- Interdiction des soirées dansantes dans tous les établissements recevant du public et dans l'ensemble de l'espace public du département ;
- Interdiction de tous les évènements festifs étudiants, dans tous les établissements recevant du public et sur la voie publique, du département.

« Ces nouvelles mesures pourront être prolongées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire », explique [Didier Lauga](#), le préfet du Gard. Au 18 septembre 2020, les chiffres communiqués par Santé Publique France traduisaient une nouvelle dégradation des taux d'incidence dans le Gard, 89,5 pour 100 000 habitants et ce, malgré les mesures de prévention prises auparavant.

Villeneuve-lez-Avignon : le port du masque devient obligatoire dans le centre-ville

Ecrit par le 18 mai 2026



En raison de l'évolution défavorable de l'épidémie de Covid-19 dans le département, le [préfet du Gard](#)

Ecrit par le 18 mai 2026

rend obligatoire le port du masque pour toute personne de 11 ans et plus souhaitant accéder au centre-ville de Villeneuve-lez-Avignon à compter du lundi 17 août et jusqu'au 20 septembre prochain.

Les rues concernées sont :

Rue Marcel Fabrigoule (à partir de la rue des Récollets)

Place Saint-Marc

Rue de la République

Allée des Muriers (jusqu'à l'entrée de la Chartreuse)

Place Meissonnier

Rue Camp de Bataille (jusqu'au parking du cimetière)

Rue Montée du Fort (à l'embranchement rue du Grand Bourguet)

Rue du Bourguet

Rue du Grand Bourguet

Rue Francis Pouzol

Place Jean Jaurès

Plateau de Bellevue

À noter que le port du masque devient également obligatoire sur la place Charles David les jeudis durant le marché hebdomadaire.